**Jusqu’à 30 euros remboursés sur une carte de pêche annuelle dès le 15 décembre 2023 pour tous les jeunes titulaires du Pass' Région**

**Cet avantage pêche de 30 euros, accordé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est désormais ouvert à tous les jeunes de 15 à 25 ans,** [titulaires du Pass’Région](https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion)**. Une demande de remboursement auprès de la** [fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du département](https://www.peche-auvergne-rhonealpes.fr/1989-les-federations-departementales-de-peche.htm)**, est à réaliser après l’achat d’une carte de pêche annuelle en ligne, en fédération ou chez un dépositaire.**

**Une démarche de soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui accompagne les plus jeunes à la découverte de cette pratique de pleine nature et réservé aux adhérents du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.**

**Plus concrètement…**

**Le titulaire du Pass’Région qui achète sa carte annuelle sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes (carte mineur, découverte femme, départementale et interfédérale) doit remplir et transmettre une demande de remboursement (documents à télécharger sur le site de la fédération de rattachement) à sa fédération départementale.**

**Quelles cartes de pêche pour bénéficier de l’avantage pêche en 2024 ?**

* Carte mineur annuelle (prix indicatif 25 euros) : un jeune pêcheur entre 15 et 18 ans bénéficiera d’une carte annuelle gratuite.
* Carte départementale annuelle : un jeune de +18 ans bénéficiera d’une carte départementale à 55 euros au lieu des 85 euros (prix indicatif).
* Carte interfédérale annuelle : un jeune de +18 ans bénéficiera d’une carte départementale à 80 euros au lieu de 110 euros (prix indicatif).

***Attention : cet avantage pêche Pass’Région est valable*** *du 1er septembre au 31 juin de l’année suivante.* **Le « Pass’Région », c’est quoi ?**

Décliné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Pass’Région existe depuis 2016. Il est destiné aux jeunes de 15 à 25 ans, scolarisés dans la région. Il propose des avantages tarifaires pour l'achat de livres, de places de cinéma, d'entrées dans les musées mais aussi dans le cadre des licences et abonnements à des clubs sportifs ou l'inscription au permis de conduire... Depuis mars 2023, Laurent Wauquiez, le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a proposé aux élus de la Région, d’accorder cet avantage de 30 euros par an pour tout achat d’une carte de pêche annuelle et de 30 euros pour un permis de chasse.

**Dispositif Pass’Région mis en place avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**